

RESTRICTED

SR/15

13 février 1949

FRENCH

Original : English

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUINZIEME SEANCE

Tenue à l'Hôtel Shephard, Le Caire
le 13 février 1949, à 17 heures.

Présents : M. Yalchin (Turquie) - Président
M. de Boisanger (France)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire principal

La Commission décide de remettre son départ du Caire pour Jeddah à mercredi matin 16 février, et de laisser au Président et au Secrétaire principal le soin d'apporter toutes autres modifications éventuelles à l'itinéraire de sa tournée. Il a été provisoirement décidé que la Commission se rendra de l'Arabie Saoudite à Bagdad, après avoir visité Riyadh. De Bagdad, elle se rendra à Amman.

Le Secrétaire principal soumet à l'examen de la Commission un projet d'aide-mémoire qui doit être présenté au Ministre des Affaires étrangères d'Egypte, selon le désir exprimé par celui-ci. Après un échange de vues, le projet suivant est adopté:

AIDE-MEMOIRE

Les principales questions dont la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine souhaiterait entretenir le gouvernement d'Egypte sont les suivantes :

1. Invitation adressée par l'Assemblée générale des Nations Unies aux gouvernements et autorités intéressés à rechercher un accord par voie de négociations, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Commission, en vue d'un règlement définitif de toutes les questions sur lesquelles ils ne se sont pas encore mis d'accord : Comment ces négociations devraient-elles être envisagées ?

2. Mesures que la Commission de conciliation pourrait prendre en vue d'aider les gouvernements et autorités intéressés à régler de façon définitive toutes les questions sur lesquelles ils ne se sont pas mis d'accord.

/3. Toutes questions

3. Toute question territoriale pendante.

4. **Etablissement** d'un régime international permanent pour la région de Jérusalem assurant à chacun des groupes distincts le maximum d'autonomie locale compatible avec le statut international spécial de la région de Jérusalem.

5. Conclusion entre les gouvernements et autorités intéressés d'accords propres à faciliter le développement économique du territoire, notamment d'accords concernant l'accès aux ports et aérodrômes et l'utilisation de moyens de transport et de communication.

6. Question des réfugiés : rapatriement, réinstallation, relèvement économique et social et paiement d'indemnités à titre de compensation.

La Commission charge le Secrétaire principal de bien faire comprendre, oralement, au Ministre des Affaires étrangères, qu'elle espère que le gouvernement égyptien ne répondra pas de manière vague et évasive aux questions posées dans l'aide-mémoire.